



LE PFBC – Une Approche régionale pour la Conservation et la Gestion Durable de la Biodiversité en Afrique Centrale

C0P9/MoP4 – UN Conference on Biological Diversity, Bonn 2008
Présentation : Hans Schipulle, Facilitateur du PFBC

Bonn, 28 mai 2008



PFBC

*volonté politique de la
Communauté internationale
pour un appui à la conservation
et à la gestion durable des
forêts du Bassin du Congo*

***C'est le résultat d'une
solidarité internationale
pour un engagement
politique de haut niveau
qu'est la Déclaration de
Yaoundé***





PFBC et ses membres



- **Partenariat qualifié de type II**
- **Mis en place en 2002 à Johannesburg à l'occasion du SMDD**
- **Association à caractère non contraignant conclue à l'amiable entre partenaires**
- **Structure à adhésion volontaire qui regroupe aujourd'hui plus de 40 Membres dont:**
 - dix états d'Afrique centrale,
 - la COMIFAC, organe de coordination,
 - des organisations gouvernementales,
 - des organisations non gouvernementales,
 - des organisations internationales,
 - le secteur privé,
 - des institutions de recherche.



Objectifs du PFBC

- **Mettre en œuvre le calendrier approuvé au SMDD sur la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale**
- **Apporter un appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé (1999)**

► **Préoccupation première du PFBC:**

Soutenir efficacement la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) dans l'application de la stratégie forestière régionale (Plan de convergence) qui est la traduction opérationnelle de la Déclaration de Yaoundé



Gouvernance du PFBC

- **PFBC sans administration propre**
- **Structure de gouvernance choisie: à travers une facilitation**
- **Facilitation assurée par l'un des membres, pour une durée déterminée,**
- **Objectif facilitation: organiser un dialogue et une collaboration entre différents partenaires, structurer un programme de travail sur la base des orientations du Plan de Convergence de la COMIFAC et représenter le partenariat à l'extérieur**



Cadre coopération des Membres du PFBC

- **Cadre de coopération adopté en février 2005 à Brazzaville qui implique:**
 - > **Meilleures transparence et coordination entre partenaires membres du PFBC**
 - > **Développement de synergies entre projets et programmes actuels et futurs**



Structures de concertation

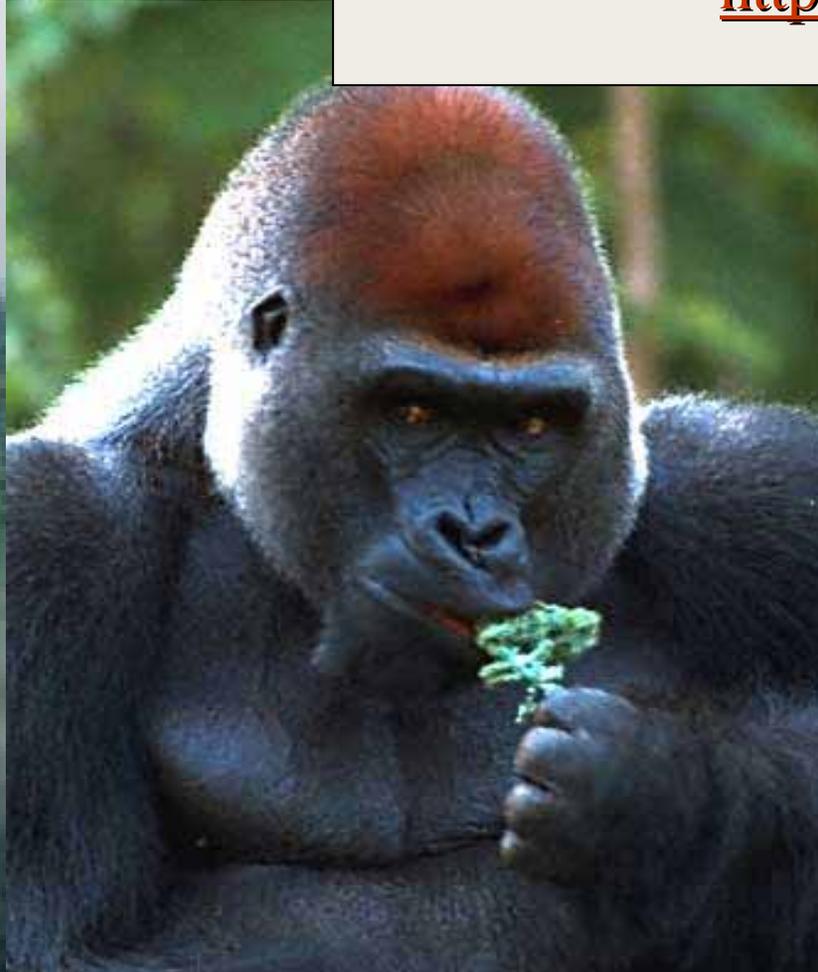
- 1. Assemblée plénière: tous les deux ans**
- 2. Comité Consultatif régional: deux fois par an**
- 3. Groupes thématiques de travail: à la demande et suivant les besoins**



Instruments de Communication

- **Site Internet: www.cbfp.org**
- **Bulletins d'informations**
- **Publications communes (Ex. Etat des forêts du Bassin du Congo)**

Pour plus d' information, consulter le Site Web
<http://www.cbfp.org>



Merci
pour
votre
attention